

have equal experience and the same skill. He denied that work could be done, as a rule, more economically under officers and servants of a Department, than if given out under contract. He contended that the same law should apply in these matters as in matters relating to other Departments, and to the Intercolonial Railway. He was happy to hear that the Ministry is likely to adopt a policy of improvement of the inland navigation, and among other necessities was the building of a Lighthouse on Birds' Island, in the Gulf of St. Lawrence. This island was one of the Magdalen Islands, and stood exactly in the direction followed by vessels entering the River St. Lawrence. Many lives and considerable property have been lost there. This improvement had been recommended by the Board of Works fifteen years ago, but it was not yet executed.

Hon. Mr. Mitchell—While approving of the principle laid down by the last speaker he thought there were clear exceptions to its application. Reference had been made to the Intercolonial Railway Act, and its contract provisions, but it should be remembered that all the work connected with that undertaking was not let out by contract, for there was a great amount of preliminary work, such as surveys, &c., involving very considerable expense, for which no tenders could have been invited. And so it was in his Department, for instance, say, buoys had to be laid down in the St. Lawrence, which involved an expense of \$400 or \$500, but it was unreasonable to expect the Department would delay to invite tenders by advertisement in all parts of the country. And then a lamp might be blown off, and to replace it would involve expenditure of say, \$300, but would it not be better to empower the Inspector, to replace it, than to delay and endanger commerce by inviting tenders for the work? He then referred to the great need of lights on Bird Island, and other points in the Gulf, and said that in 1859, Mr. Page had reported, that to place a light on that island, and one at another point, would cost at least \$120,000, and a report to similar effect had been made by same officer two years ago. The works would of course have been of a very substantial nature, but the Government of the day had been deterred by the costliness, from undertaking them. Now his Department thought they could put up lights at those points, and in seven or eight other places, for less than the cost estimated by Mr. Page for the two. The works would of course be of a cheap nature, but they would answer a good purpose.

Hon. Mr. Christie said, if the speech of the Minister of Marine and Fisheries meant any-

expérience ni les mêmes aptitudes. Il refuse de croire que les travaux peuvent être exécutés plus économiquement par les fonctionnaires d'un ministère que par adjudication. Il soutient que les phares, fanaux, bouées, etc. devraient être soumis aux mêmes règles que les travaux de construction exécutés dans les autres ministères et que le chemin de fer Intercolonial. Il est heureux d'apprendre que le ministère a l'intention d'adopter une politique d'amélioration de la navigation dans les eaux intérieures; il faut entre autres construire un phare sur l'île aux Oiseaux dans le golfe Saint-Laurent. Cette île fait partie des Îles de la Madeleine et elle est située directement dans la voie que suivent les bateaux voulant s'engager dans le Saint-Laurent. Beaucoup de vies et de biens y ont été perdus. La commission des travaux a recommandé la construction de ce phare il y a quinze ans, mais elle n'a pas encore été entreprise.

L'honorable M. Mitchell approuve les principes énoncés par l'honorable M. Tessier, mais il estime qu'il doit y avoir des exceptions à la règle. On a mentionné la Loi sur le chemin de fer Intercolonial et les dispositions régissant les contrats; toutefois, il ne faut pas oublier tous les travaux reliés à la réalisation de ce projet qui ne sont pas mis en adjudication, car une bonne partie des travaux préparatifs tels que les levés, etc. qui exigent une dépense très considérable ne sont pas soumis à ce régime. De même, il devrait y avoir certaines exceptions au ministère de la Marine. Disons, par exemple, que des bouées doivent être placées dans le Saint-Laurent au coût de \$400 ou \$500; on ne peut pas s'attendre, dit-il, à ce que le ministère retarde ces travaux pour provoquer des offres dans toutes les régions du pays. Et si une lanterne est emportée par le vent il coûtera environ \$300 pour la remplacer et n'y a-t-il pas lieu d'habiliter l'inspecteur à la remplacer au lieu de retarder la chose et de nuire à la navigation en mettant les travaux en adjudication? Quant au besoin de phares dans l'île aux Oiseaux et à d'autres endroits du golfe, l'honorable M. Mitchell précise qu'en 1859, M. Page a fait savoir dans un rapport que la construction d'un phare dans cette île et à un autre endroit coûterait au moins \$120,000 et que ce même M. Page a remis un autre rapport en ce sens il y a deux ans. Il va sans dire qu'il s'agissait vraiment de travaux d'envergure, mais le Gouvernement d'alors n'a pas entrepris ce projet à cause du prix. D'après les prévisions de son ministère, des phares peuvent être construits à ces deux endroits et à sept ou huit autres à un prix moins élevé que M. Page n'avait prévu pour la construction de deux phares. Les travaux ne seront pas de la même envergure, mais les phares répondront aux besoins.

L'honorable M. Christie déclare que chose certaine, le discours de l'honorable ministre de